

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles
des Tribunaux pénaux**

Cabinet du Président

Devant : M. le Juge Theodor Meron, Président

Assisté de : M. Olufemi Elias, Greffier

Date de dépôt : 21 juin 2018

Demande extrêmement urgente

Déposée devant le Président

Demande extrêmement urgente de Hassan Ngeze tendant à ce que le Président ordonne des mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger ses enfants et les membres de sa famille encore en vie qui vivent à l'étranger avec le statut de réfugié, ceux qui ont déposé une demande d'asile, et à placer provisoirement sous la protection du Mécanisme ceux qui ont obtenu une nationalité étrangère, ainsi que moi-même, Hassan Ngeze

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz

Le Conseil de la Défense

M^{me} Mirjana Vukajlović

**Received by the Registry
International Residual Mechanism for Criminal Tribunals
04/07/2018 14:11**

Uwaisopo

Monsieur le Président,

Par la présente, je dépose une demande extrêmement urgente tendant à ce que vous ordonniez des mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger mes enfants et les membres de ma famille encore en vie, qui résident à l'étranger avec le statut de réfugié, avec ceux qui ont présenté une demande d'asile, et à placer provisoirement sous la protection du Mécanisme ceux qui ont obtenu une nationalité étrangère, ainsi que moi-même, Hassan Ngeze.

Mon conseil officiel déposera peut-être une demande complémentaire plus précise, s'il le décide, à l'appui de la présente demande.

Il convient de signaler que, jusqu'à maintenant, en dépit d'une très lourde charge de travail dans ces conditions extraordinaires, Mirjana Vukajlović, le conseil, n'est pas rémunérée ou aidée financièrement par le Mécanisme ou par quiconque.

Mesures demandées

La demande est présentée par moi, Hassan Ngeze, qui suis représenté par un conseil officiel, Mirjana Vukajlović.

Je dépose la présente demande extrêmement urgente aux fins d'obtenir :

1. Des mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger mes enfants et les membres de ma famille encore en vie, qui résident à l'étranger avec le statut de réfugié, avec ceux qui ont présenté une demande d'asile.
2. Des mesures de sécurité en faveur de ceux qui ont obtenu une nationalité étrangère.
3. Des mesures de sécurité en ma faveur.
4. Des mesures provisoires visant à me placer sous la protection du Mécanisme.

Rappel des faits

Comme je l'ai expliqué avec moult détails dans la demande¹ que j'ai adressée le 4 juin 2018 au Président, le Gouvernement rwandais m'a conseillé d'utiliser mon cerveau et mon temps pour créer quelque chose susceptible de promouvoir la réconciliation au sein de la population.

Après qu'il m'a assuré de son soutien pour mon projet, qui sera utilisé pour encourager la réconciliation au sein de population, j'ai précisé au Gouvernement rwandais que l'objectif de mon projet était mon rêve, mon souhait, au regard des leçons que j'ai apprises tout au long de mon séjour en prison après avoir été condamné par le TPIR, et que mon objectif avait toujours été d'enseigner à autrui des leçons de précaution. Par ailleurs, j'ai toujours eu pour ambition d'aider les victimes tutsies du génocide.

3

C'est pour cela que j'ai décidé de créer le projet « Combattre l'exclusion pour préserver la paix » (CEPP). Les responsables du Gouvernement rwandais sont conscients que j'ai créé ce projet dans le but de combattre toute forme d'exclusion afin de préserver la paix. (FEPP⁰) (- CEPP).

Le 5 février 2018, j'ai adressé une lettre au Président afin de solliciter son soutien moral pour ce qui serait mon projet.

Le 19 février 2018, le Président du Mécanisme a répondu à cette lettre, qu'il a reçue le 13 février 2018.

Concernant mon projet visant à créer une organisation non gouvernementale dans le but de promouvoir la paix et la réconciliation, le Président m'a informé que le « Mécanisme n'a[vait] pas pour mission d'apporter son soutien aux organisations non gouvernementales de la manière que vous proposez. »

(Voir ces trois lettres à l'annexe 1)

J'ai suivi les conseils que le Président m'a donnés dans sa lettre du 19 février 2018.

J'ai donc choisi de demander la commutation de ma peine et, le 8 mars 2018, j'ai déposé une demande de commutation de peine devant le Président.

Le Gouvernement rwandais a commencé à s'opposer à cette demande.

Le Gouvernement rwandaisⁱⁱ a demandé au Mécanisme de lui fournir les coordonnées de tous les membres de ma famille, y compris les adresses de mes enfants.

ⁱⁱⁱ Voir également la décision que le Président a rendue le 14 juin 2018 (page 5 : « ATTENDU que, parmi les documents que les autorités de la République du Rwanda sollicitent dans la Nouvelle Demande du Rwanda, certains portent, entre autres, sur les problèmes de santé des condamnés, les coordonnées des membres de leurs familles et des informations reçues des autorités du Mali », et note de bas de page 21 (« Voir Deuxième Ordonnance avant dire droit, p. 4. Voir, de manière générale, Nouvelle Demande du Rwanda »).

Le Gouvernement rwandais a également demandé des informations sur mon état de santé.

Je me suis opposé à la requête par laquelle le Gouvernement rwandais cherchait à obtenir les adresses, contacts et coordonnées des membres de ma famille ainsi que des informations sur mon état de santé.

Par le passé, j'ai plusieurs fois fait part au Président des motivations politiques autour de l'affaire qui me concerne, et demandé la commutation de ma peine.

Pourquoi le Gouvernement rwandais a-t-il demandé à obtenir les coordonnées des membres de ma famille ?

Dans la semaine du 12 juin 2018, des personnes travaillant pour le Gouvernement rwandais ont, avec malveillance, convaincu mon fils, Thomas Ngeze, de nationalité belge, qu'il devait assister à une réunion dans un hôtel de Johannesburg (Afrique du Sud).

Le 14 juin 2018, mon fils, Thomas Ngeze, a accepté de se rendre à cet hôtel et d'y rencontrer les personnes de l'ambassade du Rwanda qui l'avaient invité en Afrique du Sud. À son arrivée, on lui a dit ce qu'il devait lire, et il a été tué immédiatement.

Thomas Ngeze avait obtenu son diplôme dans une université belge et était titulaire d'une maîtrise en droit.

Thomas Ngeze était en Afrique du Sud pour effectuer un stage.

Aujourd'hui, le Gouvernement belge met tout en œuvre pour retrouver les assassins de Thomas Ngeze.

Les personnes qui ont appelé Thomas Ngeze 48 heures avant sa mort font actuellement l'objet d'une enquête de la police sud-africaine.

L'hôtel dans lequel Thomas Ngeze a été assassiné a communiqué à la police des images de leur caméra de vidéosurveillance afin qu'elle les analyse.

La dépouille de Thomas Ngeze sera transportée en Belgique pour y être inhumée.

Les conséquences de la demande de commutation de peine déposée par mes soins le 8 mars :

Après le dépôt de la demande de commutation de peine, comme l'avait ordonné le Président dans la lettre qu'il m'a adressée le 19 février 2018, le Gouvernement rwandais a fait assassiner mon fils, Thomas Ngeze, pour manifester son désaccord avec la demande que j'ai déposée.

^{iv} Après la mort de mon fils Thomas Ngeze, qui a été assassiné en raison de ma demande de commutation de peine, j'ai décidé de demander à tous les membres de ma famille dans son ensemble, à mes amis et à tous les autres de pardonner les assassins et de faire de la mort de mon fils le symbole de la dernière victime innocente à être tuée pour des crimes qu'elle n'a jamais commis. (Voir annexe 2). Je demande au Greffe de bien vouloir traduire la lettre en anglais.

1. Le dimanche 10 juin 2018, la télévision rwandaise a ouvert un débat public avec pour titre « Peut-on arrêter le Juge Theodor Meron ? ».

2. Dans ce débat, le Gouvernement rwandais a dit que je devrais être tué et le Juge Meron arrêté.

3. Le 14 juin 2018, mon fils, Thomas Ngeze, a été assassiné par le Gouvernement rwandais, comme je l'ai expliqué plus haut.

5

4. Mon fils, Thomas Ngeze, a été assassiné en raison de la demande de commutation de peine que j'ai déposée devant le Président.

5. Après avoir entendu ce qui a été dit durant le débat télévisé le 10 juin, je demande au Président de prendre les mesures suivantes :

1. Des mesures de sécurité exceptionnelles pour mes enfants et ma famille

et

1. Des mesures provisoires visant à me placer sous l'entière protection du Mécanisme pour ma sécurité et mon bien-être, aujourd'hui et à l'avenir.

/signé/

Hassan Ngeze

ⁱ Hassan Ngeze renvoie à la réponse déposée devant le Président relative aux réponses du Gouvernement rwandais, au regard de la réponse de M. Stephen J. Rapp du United States Holocaust Memorial Museum, concernant la demande de réduction de peine : / libération anticipée.

ⁱⁱ Voir ordonnance avant dire droit datée du 31 relative à la demande complémentaire de documents par la République du Rwanda en rapport avec la demande de libération anticipée présentée par Aloys Simba, Dominique Ntawukurirayo et Hassan Ngeze (page 4 [p. 684, pagination du Greffe], par. 5).

ⁱⁱⁱ Voir également la décision rendue par le Président le 14 juin 2018 (page 5 : « ATTENDU que, parmi les documents que les autorités de la République du Rwanda sollicitent dans la Nouvelle Demande du Rwanda, certains portent, entre autres, sur les problèmes de santé des condamnés, les coordonnées des membres de leurs familles et des informations reçues des autorités du Mali », et note de bas de page 21 (« Voir Deuxième Ordonnance avant dire droit, p. 4. Voir, de manière générale, Nouvelle Demande du Rwanda ».)

^{iv} Voir annexe 2 : La lettre posthume d'Hassan Ngeze à son fils Dr. Thomas Ngeze, lue lors de ses funérailles.



**TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF TRANSLATIONS
WITH THE ARUSHA BRANCH OF
INTERNATIONAL RESIDUAL MECHANISM FOR CRIMINAL TRIBUNALS**

To	MICT Registry		
From	<input checked="" type="checkbox"/> ICTY CLSS	<input type="checkbox"/> ICTR LSS	
Original Submitting Party	<input type="checkbox"/> Chambers	<input checked="" type="checkbox"/> Defence	<input type="checkbox"/> Prosecution <input type="checkbox"/> Other
Case Name	NAHIMANA ET AL	Case Number	MICT-13-37-ES.2 No. of Pages 5
Original Document No.	MICT-13-37-0086	Translation Reference No.	REG53217
Date of Original	21/06/2018	Original Language	<input checked="" type="checkbox"/> English <input type="checkbox"/> French <input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Date Transmitted	04/07/2018	Language of Translation	<input type="checkbox"/> English <input checked="" type="checkbox"/> French <input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Title of original document	Hassan Ngeze, extremely motion seeking from the President to set up supplementary security measures that will protect his remained children and family's members who are abroad as refugees, those under the process of seeking asylum, and those who have obtained foreigner citizenships and myself, Hassan Ngeze, to be temporary under the full care of the mechanism		
Title of translation	Demande extrêmement urgente de Hassan Ngeze tendant à ce que le Président ordonne des mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger ses enfants et les membres de sa famille encore en vie qui vivent à l'étranger avec le statut de réfugié, ceux qui ont déposé une demande d'asile, et à placer provisoirement sous la protection du Mécanisme ceux qui ont obtenu une nationalité étrangère, ainsi que moi-même, Hassan Ngeze		
Classification Level	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified <input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded <input type="checkbox"/> Confidential <input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded <input type="checkbox"/> Strictly Confidential <input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) Applicant excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion (specify) :		
Document type/ Type de document:	<input type="checkbox"/> Indictment <input type="checkbox"/> Order <input type="checkbox"/> Appeal Book <input type="checkbox"/> Notice of Appeal <input type="checkbox"/> Warrant <input type="checkbox"/> Affidavit <input type="checkbox"/> Submission from non-parties <input checked="" type="checkbox"/> Motion <input type="checkbox"/> Correspondence <input type="checkbox"/> Submission from parties <input type="checkbox"/> Decision <input type="checkbox"/> Judgement <input type="checkbox"/> Book of Authorities		

Send completed transmission sheet to: JudicialFilingsArusha@un.org